

Le Sart-Tilman bouge, faisons le bouger ensemble !!!

CQST flash

– N° 30 - Janvier 2022 –

Le mot de la Vice-Présidence,

**Nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour 2022.
Que cette nouvelle année soit belle, sereine, remplie d'énergie et de beaux projets.
Prenez bien soin de vous et de vos proches.**

Comment se portent les toujours plus nombreux habitants du Sart Tilman dans notre beau cadre de verdure ?

2020, 2021, 2022.... les années se suivent et se ressemblent, les restrictions liées à la pandémie se succèdent, nous nous sommes adaptés, nous avons pu communiquer à travers une assemblée générale en distanciel qui a eu lieu le 22 avril 2021 avec succès.

Les graves inondations du mois de juillet 2021 nous ont rappelé nos combats antérieurs menés avec succès, en vue d'augmenter la capacité des bassins d'orage (dans le lotissement du Pré Aily et dans l'extension du Parc Scientifique de Seraing), et prévus en vue de pallier les événements exceptionnels liés aux intempéries.

L'orage mémorable (période de retour de 100 ans selon les sources universitaires de l'époque) du 29 mai 2008 au dessus du Sart Tilman, qui avait provoqué de graves dégâts dans les vallons d'Ougrée et de Tilff situés en contrebas, nous avait incités à demander aux autorités une augmentation de la capacité des bassins d'orage dans les projets en cours de réalisation et qui avaient été sous-dimensionnés.

L'imperméabilisation des sols suite aux nombreux nouveaux projets immobiliers et l'abattage de zones boisées nous ont toujours inquiétés, car ces mesures rendent plus vulnérables les zones d'habitat situées en contrebas. Dans cet ordre d'idée, nous avons obtenu le maintien d'une lisière boisée entre les lotissements du Pré Aily et du Parc Française.

Nous suivons comme toujours les différentes enquêtes publiques qui fleurissent en toutes saisons. Les visites auprès des autorités sont rendues plus difficiles car les prises de rendez-vous sont maintenant toujours obligatoires. La motivation des membres actifs du Conseil d'Administration est restée intacte, les années passent, le nombre d'administrateurs diminue. Les demandes incessantes auprès de nos membres pour renforcer nos forces restent infructueuses et nous devons repenser notre manière de fonctionner, sous peine de voir la fin de cette belle expérience citoyenne qu'est le Comité de Quartier.

Toutes les entités ne sont plus représentées. Une collaboration ponctuelle et exceptionnelle sur des sujets brûlants touchant chaque entité, en renfort de l'équipe au travail, est probablement une solution intéressante à approfondir.

Nous serions heureux d'avoir vos réflexions en retour. (formulairecqst@gmail.com).

Apportez-nous des idées nouvelles et aidez-nous à les concrétiser !

Pour terminer, nous voudrions dire un grand merci à tous ceux qui nous soutiennent en payant leur cotisation. Celle de 2022 est de 13€ par famille à verser au compte 240-0770772-14 du CQST.

Et maintenant, bonne lecture !

F. Nihoul
Vice-Présidentes.

R. Pirson

Projets urbanistiques et réalisations en cours.

Nous tenterons sous cette rubrique de donner des informations sur des projets prévus ou en cours de réalisation non seulement dans le village mais également dans le parc scientifique (Liege Science Park ou LSP) qui borde le Sart Tilman.

1. Village.

Rue du Sart Tilman, 360A à 364 (ex-Sartil).

Ces terrains ont été acquis par la société MELOTTE Group qui a déposé un premier projet pour 39 kots, projet soumis à enquête publique fin avril 2019 et refusé par la Ville au motif qu'il est excessif. Un second projet de 24 appartements est déposé immédiatement après et soumis à enquête publique à la mi-septembre 2019. Le projet est complexe : vu l'exiguïté du terrain ; il comporte 2 niveaux de parking en sous-sol pour accueillir 20 emplacements desservis par un ascenseur à voiture. Malgré cela, la Ville délivre le permis le 30 décembre 2019. Le CQST considère que le projet est toujours excessif et, en association avec un voisin, dépose le 9 mars 2020 un recours en annulation au conseil d'État. Lors du démarrage de la démolition, nous déposons un recours en suspension et en extrême urgence le 27 août 2020, la suspension nous est refusée par un arrêt le 10 septembre 2020. Rappelons que nous avons toujours un recours en annulation contre le permis délivré par la Ville et pour lequel l'arrêt est en attente. Toutefois, si un nouveau permis est délivré par la Ville, ce recours devient sans objet.

Dès le 13 septembre 2021, date de la mise en œuvre du chantier, il est apparu que la gestion de celui-ci était problématique. En effet, aux heures de pointe du matin, les camions destinés à l'évacuation des terres stationnaient et manœuvraient dans la rue sans être guidés et, de ce fait, occasionnaient des files impressionnantes. Nous avons écrit à Monsieur le Bourgmestre pour demander que les camions en attente de chargement ne stationnent plus dans la rue lorsqu'ils attendent d'être chargés, mais aussi pour suggérer que, pendant la durée du chantier, la grue soit placée à l'arrière du terrain du maître de l'ouvrage et que l'accès au chantier se fasse par l'ancienne rue des Peupliers (cul-de-sac donnant accès à l'arrière de l'école communale). Monsieur le Bourgmestre a transmis notre courrier à son chef de corps de la police, Monsieur Beaupère.

Début novembre, nous avons eu des soupçons que le chantier ne suivait pas les plans du permis soumis

à l'enquête publique : en effet, les terres n'avaient pas été excavées suffisamment profondément pour créer 2 niveaux de sous-sol ; par contre, l'excavation réalisée s'étendait vers l'arrière du terrain au-delà de ce qui était prévu aux plans. Le 8 novembre, nous demandons à notre conseil d'interroger l'urbanisme à ce sujet ; la réponse nous parvient le 29 novembre et nous indique qu'une demande de permis visant à supprimer le 2^{ème} niveau de sous-sol et à étendre le 1^{er} niveau a été introduite le 7 mai 2021 et est toujours en cours d'analyse. Il s'avère donc que depuis le début des travaux d'excavation à la mi-septembre, le demandeur ne suit pas le permis initial mais n'est pas en possession d'un permis modifié : il est manifestement en infraction. Le 9 décembre, nous avons demandé à notre avocat d'adresser un rappel à l'urbanisme pour faire arrêter les travaux qui se poursuivent malgré la première mise en demeure de la Ville d'arrêter ceux-ci. Nous avons demandé à l'urbanisme de nous communiquer copie du nouveau permis dès qu'il sera délivré.

Depuis le 26 novembre, le trottoir et une partie de la voirie au droit du chantier sont barrés par des grilles et ornés de deux autorisations de police valable jusqu'au 31 décembre 2021 : l'une pour le placement d'une grue, l'autre pour le stationnement sur la voie publique dans une zone réservée. Dans les conditions d'octroi de ces autorisations, il est mentionné que « le demandeur s'engage à créer un cheminement de contournement de 120 centimètres de largeur libre ... ». Aujourd'hui, ce contournement piétonnier du chantier n'est toujours pas mis en place. Seul un fléchage orange « TRAVERSEZ » intime l'ordre aux piétons de traverser la voirie sans aucune protection. Le 7 décembre, nous envoyons un mail à Monsieur le Bourgmestre pour lui demander que cette obligation de police soit

Embouteillage 14/10/21



respectée. Le W-E du 11 au 12 décembre, nous avons en outre constaté que le chantier n'avait pas été fermé : la grille protégeant l'accès à la zone de déchargement venant de l'extérieur n'était pas mise en place et une grille protégeant le pourtour de l'excavation était également absente. Cette situation présente un danger pour les enfants qui jouent dans le quartier (mouvements de jeunesse, notamment). Jusqu'à cette fin d'année, la grille fermant l'accès à la grue est toujours manquante et le contournement protégé pour les piétons n'a toujours pas été mis en place.

Ceci confirme notre impression de négligence dans la tenue de ce chantier.

C. Stolz.

Rue du Sart Tilman, 380 (à coté de l'immeuble MORIMO).



En octobre 2019, une enquête publique avait lieu pour la démolition d'une maison unifamiliale mitoyenne de l'immeuble « Morimo » et la construction d'un immeuble de

4 appartements.

Dans notre courrier de réclamation, nous avons souligné le caractère étriqué du projet (R + 4, dont 2 en toiture) et l'insuffisance d'emplacements de parking sur terrain privé.

Le projet a été remanié (3 appartements au lieu de 4, en R+3 avec toiture plate) et une nouvelle enquête publique a eu lieu du 21 juin au 7 juillet 2021.

C. Stolz.

Rue du Beau Hêtre, 2

Une enquête publique a eu lieu du 30 août au 16 septembre 2019 pour un projet consistant à démolir un villa et construire un immeuble à 9 appartements (R+3) au coin de la route du Condroz et la rue du Beau Hêtre. Malgré un nombre élevé de courriers de réclamations, mentionnant notamment que le bâti environnant était constitué de villas unifamiliales (R+1), la Ville a délivré un permis autorisant la construction d'un immeuble de 7 appartements le 7 février 2020.

Associé à deux riverains proches, le CQST a déposé un recours en annulation au conseil d'État le 25 mai 2020. Siégeant en référé, le conseil d'État a rendu un arrêt le 21 mai 2021 déboutant le CQST et les riverains.

Cet arrêt risque de faire jurisprudence pour le remplacement des villas existantes par des immeubles à appartements, ce qui modifiera à terme la nature de l'habitat existant le long de la route du Condroz.

C. Stolz.

Projet de construction d'une épicerie sur le terrain jouxtant le rond-point (Uhoda).

Le 25/03/21, en vidéo-conférence, Mrs S. Uhoda, demandeur et P. Valentiny, architecte présentent l'avant-projet d'une épicerie à caractère de proximité avec produits frais de producteurs locaux, petite cafétéria rapide, 1/2 self-service limité + boissons. Un rez-de-chaussée d'environ 400 m² sur le terrain contigu à la station d'essence, 25 à 30 emplacements de parking, parkings vélos et bornes électriques. Caractéristiques d'ouverture : 7 / 7, de 6 h 30 à 22 h. Approvisionnements : petits camions par la route du Condroz pour les produits frais 2 à 3 / jour, gros camion : boissons, 1 / semaine.

Des discussions sont en cours avec le SPW pour finaliser l'accès à partir de la route du Condroz et avec la Ville, pour l'accès par la rue de la Belle Jardinière. Cet avant-projet a reçu l'accord de principe de la Ville.

Parmi les problématiques que pose ce projet sur le quartier, notons l'accès à partir du rond-point qui coupe l'accotement vers l'arrêt du bus, la coexistence avec les voisins immédiats quant aux nuisances sonores (équipements de réfrigération), l'ouverture tardive, l'augmentation du trafic (estimation : environ 400 à 600 mouvements/jour supplémentaires) dans le virage étriqué du carrefour des rues de la Belle Jardinière et de Sordeye, une redondance avec des commerces existants, ...

Nous nous renseignons régulièrement auprès de l'urbanisme de la Ville de Liège pour savoir si une demande de permis est déposée car une enquête publique ne serait pas requise pour une surface commerciale inférieure à 400 m².

C. Stolz.

Terrain situé sur le rond-point entre rue de Sordeye et station TOTAL.



Rue de la Belle Jardinière, 418.

Lors du CA du 8 octobre 2020, Monsieur Y. Florkin, promoteur, et son architecte nous présentent leur projet immobilier pour la construction d'un immeuble R + 1 à l'emplacement d'une ancienne résidence pour seniors à un seul niveau.. Le projet comprend 6 appartements et 11 emplacements de parking sur terrain privé. Nous avons suggéré au promoteur de réduire le nombre d'appartements. Lors du CA du 9 décembre 2021, suite à l'enquête publique, Mr Y. Florkin nous a présenté le projet déposé : 5 grands appartements de standing, quasi

passifs : panneaux photo-voltaïques en toiture, chauffage par pompe de chaleur air-eau (non réversible), chauffage par le sol et climatisation en façade sud. Bâtiment entièrement neuf, 10 emplacements de parking drainants privés. Le chantier sera a priori réalisé hors de l'espace public. Il n'y aura pas de groupe électrogène ni de grue pendant la construction.

Préservation des arbres existants à l'exception de deux jeunes arbres. Fin des travaux prévue : 2^{ième} semestre 2023.

C. Stolz.

2. Parc scientifique

Le site de l'extension côté Seraing (rue Louis Plescia) continue à se remplir progressivement. Les promeneurs habitant le Sart Tilman peuvent découvrir dans cette partie neuve du site les nouvelles constructions des entreprises suivantes : dans l'extension sud (côté caserne des pompiers), Unisensor, Citius Engineering et, en construction pratiquement achevée, UniD Manufacturing, dans l'extension nord : Lasea (anciennement, sur le site de Liège) et Technord (en remplacement de Cefaly).



UNISENSOR



LASEA

Rue des Chasseurs Ardennais, 10.

La société LaCAR MDX a sollicité un permis unique de classe 2 pour implanter notamment 9 laboratoires dans un bâtiment existant (ex Lasea) à transformer. A la lecture du dossier soumis à l'enquête publique, nous avons constaté que l'avis du Service Biosécurité et Biotechnologie comportait

une certaine ambiguïté en ce qui concernait la qualification de la classe de risque des échantillons cliniques manipulés positifs à la Covid 19 : classe de risque 2 au lieu de la classe de risque 3 plus élevé. Nous avons adressé un courrier de réclamations mentionnant ce fait.

P. Devos.

Sous-station Cense rouge (Élia).

La puissance disponible au niveau de la sous-station Cense rouge a été renforcée par l'adjonction d'un transformateur de 160 MVA raccordé par câble souterrain au réseau 220 kV et qui débite sur le jeu de barres de 70 kV de la sous-station. Ce nouveau transformateur est installé à proximité de certains immeubles des rues del Rodge Cinse, Bois de Sclessin et des Nations.

Suite à un recours du CQST auprès de la Région

wallonne, il avait été décidé d'effectuer une mesure du niveau sonore émis par la nouvelle installation. L'entreprise agréée Vinçotte a effectué ces mesures du 4 au 13 août 2021 avec comme résultat un niveau de 42,2 dBA émis au niveau du n° 1, rue des Nations. Ce niveau est inférieur au niveau maximum toléré par la réglementation de la Région wallonne (45 dBA en période nocturne).

C. Stolz.

POUR QUE CET APPEL NE SOIT PAS LE DERNIER !

Chaque année, nous faisons appel à des bénévoles actifs pour nous aider à maintenir nos activités.

Comme indiqué dans le mot des Vice-Présidentes en première page, nos appels précédents sont restés quasi infructueux. Au fil des années, même en l'absence de la pandémie, plus d'activités festives, plus de marches pédestres dans le quartier., réduction drastique des contacts avec les autorités. **Sans sang neuf, l'expérience de notre Comité de Quartier s'éteindra à court terme.**

Nous serions heureux de recevoir vos suggestions et vos réflexions en retour sur notre adresse formulairecqst@gmail.com . **Un grand merci d'avance.**

Informations diverses.

Changement de zone de police.

Lors de notre dernière réunion avec la police du 18 février 2020, le commissaire Debarsy nous avait informés que le poste de police de Péralta ne serait plus accessible au public et qu'Angleur, et donc le Sart Tilman, dépendrait dans un avenir proche du commissariat de Chênée. Cette modification est réalisée dans le cadre d'une réorganisation des services de police de Liège visant à une réduction du nombre de commissariats.

Le commissariat de Chênée est situé place Joseph Willem, 1, 4032 Chênée, tél. 04-340 94 50, uniquement sur rendez-vous le mercredi de 17 à 19 h et samedi de 9 à 13 h. Il regroupe les commissariats de Longdoz, Vennes et Fétinne ; Chênée/Grivegnée bas ; Angleur et Sart Tilman. Il est dirigé par le commissaire principal M. Bosseloirs.

Une réunion de prise de contact était prévue le 15 juillet 2021 à 9 h 30. Malheureusement, ce jour-là, la Vesdre démontée a inondé le commissariat. Pas de nouveau rendez-vous depuis lors.

Nouveaux commerces ouverts récemment dans le quartier.

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture récente de 3 nouveaux commerces dans notre quartier, il s'agit de deux épiceries et d'une imprimerie-photocopie.

- « L'officine », épicerie de traiteur, allée de la Cense rouge,3 (anciennement pharmacie Lambert),
- « Justin mange bien », épicerie santé, rue du Sart Lohê, 2 (éco-quartier),
- « M.H. Printing », rue du Sart Tilman, 351 (anciennement « Le temps des Fleurs »).

Entretien des tronçons de Ravel à Seraing.

Nous sommes intervenus auprès du bourgmestre de Seraing pour faire nettoyer les tronçons de Ravel situés entre la rue del Rodge Cinse et l'allée du Beau Vivier et le long de l'allée du Bol d'Air. Ces tronçons sont régulièrement empruntés par des cyclistes travaillant dans le parc scientifique.

Gestion informatique de notre comité de quartier.

Avec l'aide de la société PF Management, l'AG 2021 a été réalisée le 22 avril 2021 par vidéoconférence. La préparation de l'AG a exigé davantage de temps en comparaison aux assemblées tenues précédemment au Clos du Sart : formation aux fonctionnalités de l'outil TEAMS, recherche et exploitation du système de vote Belenios garantissant l'anonymat des réponses grâce à un code personnel, essai du système de vote avec une répétition préalable proposée aux participants.

L'approbation des comptes, la décharge aux administrateurs ainsi que le montant de la cotisation ont ainsi pu être approuvés au cours de l'assemblée générale. Les 34 participants ont eu la possibilité de poser les questions qu'ils souhaitaient et de faire leurs remarques.

L'assemblée s'est déroulée sans couac à la satisfaction générale, nous le pensons, même si le verre de l'amitié n'a pas pu être servi.

D'autre part, ayant rencontré des difficultés dans la mise à jour de notre site Web actuel, notre conseil d'administration a également décidé de sous-traiter la réalisation d'un nouveau site plus convivial à la même firme extérieure. Le but est de nous faciliter les mises à jour. Le nouveau site est réalisé en Wordpress et le sous-traitant a pu récupérer la plupart du contenu de notre ancien site. Par contre, nous rencontrons beaucoup de difficultés pour former nos administrateurs dans la mise à jour du site et nous sommes actuellement à la recherche d'une solution à ce problème.

Y-aurait-il parmi nos sympathisants un spécialiste de la pratique de ce type de produit qui pourrait nous venir en aide ?

En ce qui concerne l'accès aux réseaux sociaux, une de nos administratrices est une membre active du site Facebook « *Les habitants de Boncelles et du Sart Tilman* » par lequel nous pouvons faire passer des informations.

P. Devos.

La nouvelle quête du Saint-Graal ou les démarches du CQST pour améliorer la sécurité de la Route du Condroz, entre les arrêts de bus Mairie d'Angleur et Église du Sart Tilman.

Un article précédent vous avait informés de nos démarches entreprises en vue d'améliorer la sécurité de la route du Condroz. Nous sommes désolés de devoir écrire que nos démarches s'apparentent à la quête du Saint-Graal, en tout cas sur deux points : notre obstination et l'absence de toute action de la part des autorités concernées.

Les problèmes :

- La vitesse :

Elle est limitée à 70km/h mais elle n'est pas respectée comme l'indique une lettre de Monsieur le Bourgmestre de Liège adressée le 02/03/2020 à notre président.

Selon une analyse de la police, des contrôles effectués montrent que 56 % des conducteurs montants et 72 % des conducteurs descendants sont en excès de vitesse.

- La sécurité des passages pour piétons.

Les personnes, dont de nombreux enfants, empruntent les transports en commun. Ils sont amenés à traverser la route du Condroz, dans des conditions difficiles, l'hiver notamment (obscurité, pluie et neige). Ces traversées sont peu signalées et ne jouissent pas d'un éclairage spécifique.

Nos Démarches et la réponse des pouvoirs concernés

Notre première démarche a été faite début 2020, il y a deux ans et elle a généré la réponse de Monsieur le Bourgmestre de Liège. Nous nous sommes en même temps adressés au SPW Direction des Routes de Liège. Après de nombreux rappels, nous avons reçu un courrier de réponse en juillet 2020 nous informant que :

- la vitesse limite de 70 km/h est en adéquation avec la configuration actuelle des lieux, la mise à 50 km/h impose une adaptation de l'infrastructure pour renforcer le caractère urbain de la zone et son financement nécessite l'intervention du ministère des travaux publics,
- l'Opérateur des Transport de Wallonie (OTW) a un projet d'extension de la bande réservée au bus,
- une vérification du niveau d'éclairage au droit des passages piétons sera réalisée et, le cas échéant, prévoira un éclairage spécifique,
- la situation de la zone concernée pourra être discutée lors d'une réunion de la **Commission Provinciale de Sécurité Routière (CPSR)**.

En nous renseignant sur internet, nous y avons lu que celle-ci pouvait inviter d'autres interlocuteurs intéressés tels que les comités de quartier. Nous avons tenté de nous y faire inviter sans résultat concret. En désespoir de cause, début novembre, nous avons écrit au Ministre responsable de la Mobilité et à la Ministre responsable de la Sécurité. A la mi-décembre, nous avons reçu un courrier de réponse de cette dernière ; dans les grandes lignes, elle confirme les informations contenues dans le courrier reçu de la Direction des Routes de Liège . Elle se chargera de mettre notre dossier à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la CPSR qui « analysera la situation et proposera des actions en vue d'améliorer la sécurité sur la N680. ». Elle nous indique aussi que le contrôle de la vitesse sur cette voirie est du ressort de la police locale et que ses services peuvent mettre à la disposition de la police des moyens matériels pour faciliter ces contrôles.

Conclusions.

Notre première réaction est le découragement devant la grande inertie que nous opposent les autorités. Bien entendu, la crise sanitaire que nous connaissons depuis deux ans ne facilite pas les contacts qui ne peuvent plus se faire que de manière épistolaire. Les démarches entreprises ne nous semblent pas apporter de résultats probants. Nous comptons poursuivre nos démarches mais nous serions heureux de recevoir une aide d'un de nos lecteurs mieux introduit que nous dans les arcanes de l'administration.

A. Martens.

Éditeur responsable : Francine NIHOUL, rue des Airelles, 4031 Angleur.

Nuisances sonores émises par la société Bachelet.

L'entreprise Bachelet située avenue du Pré-Aily dans le Parc scientifique a pour objet l'analyse de la composition de minerais et occupe une vingtaine de personnes.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2020 et 2021 entre la direction de la société Bachelet, des riverains de la rue du Sart Tilman, de la rue de la Lisière et le CQST afin de faire part des nuisances sonores subies.

Ces nuisances sonores proviennent des extracteurs d'air placés à la sortie des laveurs de fumées acides (schrubbers). La direction a confirmé sa volonté de

réduire ces nuisances mais un litige technique avec un fournisseur empêche pour l'instant d'apporter des modifications aux installations.

Selon l'état d'avancement de la procédure en cours pour la résolution du différend, la solution envisagée serait opérationnelle au plus tard pour l'été 2022. Elle consiste à remplacer les deux extracteurs d'air fonctionnant à 96% de leur capacité par trois extracteurs d'air fonctionnant à 50% de leur capacité avec placement de baffles acoustiques.

P. Devos.



Schrubbers (tours de teinte noire surmontées par les extracteurs d'air).

COTISATION 2022.

Pour mener à bien nos actions, nous avons besoin de votre soutien !

Pour deux raisons, votre cotisation nous est indispensable :

- .celle-ci est notre principale source de revenus ;
- .votre affiliation renforce le CQST et les points de vue qu'il défend face aux autorités publiques.

Votre cotisation augmente notre force pour améliorer VOTRE cadre de vie !

Merci d'avance de nous rejoindre et de bien vouloir verser dès aujourd'hui votre cotisation 2022 de 13 € par famille au compte BE94 2400 7707 7214 du Comité de Quartier du Sart-Tilman.